

**OBJET** Aménagement du carrefour-giratoire Bancoul/ Ylang-Ylang  
Approbation du plan de financement  
Autorisation de solliciter la participation financière de la CINOR

Afin de fluidifier l'augmentation du trafic découlant de l'ouverture du Lycée Nord (Bois-de-Nèfles), la Ville s'était engagée à réaliser un carrefour-giratoire aux débouchés des chemins Bancoul et Ylang-Ylang.

Le chemin Bancoul étant classé Voirie d'Intérêt communautaire, la participation financière de la CINOR a donc été sollicitée ; sollicitation à laquelle la CINOR a répondu favorablement pour une participation à hauteur de 50 % de la part communale nette (hors autres subventions éventuelles et FCTVA).

Il convient donc aujourd'hui :

1° d'acter formellement la participation financière de la CINOR au plan de financement du carrefour-giratoire Bancoul / Ylang-Ylang sur la base du coût estimatif des travaux tel qu'il ressort du marché de travaux passé à cet effet, soit :

	Etudes	Travaux	Total
Maîtrise d'œuvre	18 650,00 €		
Diagnostic amiante	900,00 €		
CSPS	2 000,00 €		
Marché de travaux (Lot 1)		374 000,00 €	
Marché de travaux (Lot 2)		23 042,50 €	
<b>Total HT</b>	<b>21 550,00 €</b>	<b>397 042,50 €</b>	<b>418 592,50 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>23 381,75</b>	<b>430 791,11</b>	<b>454 172,86</b>

FCTVA	3 835,54	70 666,97	74 502,51
Coût net	19 546,21	360 124,14	379 670,35
Participation CINOR (50 %)	9 773,10	180 062,07	189 835,17
Part communale (50 %)	9 773,10	180 062,07	189 835,18

2° de m'autoriser à solliciter ladite participation financière auprès de la CINOR et à signer tous les documents y afférents.

**OBJET** Aménagement du carrefour-giratoire Bancoul/ Ylang-Ylang  
Approbation du plan de financement  
Autorisation de solliciter la participation financière de la CINOR

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-012 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve la participation financière de la CINOR au plan de financement des travaux d'aménagement du carrefour-giratoire Bancoul / Ylang-Ylang :

	Etudes	Travaux	Total
Maîtrise d'œuvre	18 650,00 €		
Diagnostic amiante	900,00 €		
CSPS	2 000,00 €		
Marché de travaux (Lot 1)		374 000,00 €	
Marché de travaux (Lot 2)		23 042,50 €	
<b>Total HT</b>	<b>21 550,00 €</b>	<b>397 042,50 €</b>	<b>418 592,50 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>23 381,75</b>	<b>430 791,11</b>	<b>454 172,86</b>

FCTVA	3 835,54	70 666,97	74 502,51
Coût net	19 546,21	360 124,14	379 670,35
Participation CINOR (50 %)	9 773,10	180 062,07	189 835,17
Part communale (50 %)	9 773,10	180 062,07	189 835,18

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176012-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter ladite participation financière auprès de la CINOR et à signer tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3**

La recette correspondante sera imputée au Budget principal sous le chapitre 13.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176012-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2017



Gilbert ANNETTE